

Fogcatas Aives. A Taltedojor? 1402 v. X
21941

18 mars 1402.

Le sénat vénitien ordonne le paiement, au compte
du gouvernement de Crète, des dommages soufferts
par un citoyen et un sujet de Venise, par cause des
"asapi"⁽¹⁾ de Chio, Rhodes, Énos, et Mitylène.

Arch. d'état de
Venise.
Archivio di Candia
1402-1436, fol. 70
- 70 verso.
L. Renardel
Orient Latin v. II
n. 248

"[D]ie xja Aprilis 1402.

"Nova narrata regimini Crete per Costam Carchiam,
patronum cujusdam navigii, habet de Éno, quod hodie
in instanti hora, applicuit portum Candide et recessit
de Éno die Jovis, via presentis ⁽²⁾

Arch. d'état de
Venise.
Notai di Candia.
Atti di Francesco
Avonal.
Arch. s. 248-249

"Suprascriptus Costasi n. ⁽²⁾ in illis diebus
quibus volebat recedere ⁽²⁾ divulgabatur ibi et narrabatur
AKAAHMIA: HOSI: AOHNON
Turchorum, jam recesserat ⁽²⁾ ussa et ibat versus magnam
Sevastiam, per iter duarum ⁽²⁾ arum, cum non magno exercitu,
sed cotidie adunabat suum exercitum ad se. Tamberlanus autem
Tartarus, cum magno exercitu, subjugarit magnam Sevastiam et
transivit eam per duas dietas et venit versus dictum Baya-
sithum. un."

(1) Ce sont les mêmes que les adapides, c'est-à-dire des corsaires. Une troupe
de l'armée ottomane portait ce nom. "Assapi sunt milites
gregarii minus exercitati ac pretio conducti... Hii et classen
maritimam intrant... et possunt esse Assapi tam christiani
quam Turce et alie nationes." (Un anonyme de Raguse, dans un ouvrage
adressé à l'empereur Maximilien I^{er}, Ms. de la Bibl. imp. de Vienne, lat.
3522, fol 151).

(2) La ville d'Énos formait à cette époque la seigneurie de Nicoletto Gattilusio
† 1409 (Hopf. t. II pp. 150-151. Miklosich et Miller; Acta patriarchatus Constantino-
politani. t. II p. 338-339)

(anecdote)

12 mai 1405

Lettre du doge de Venise au duc de Crète.
Cedernier avait écrit que le seigneur d'Énos
traitait très bien les Vénitiens. Mais une "griparia"
des Crétois, revenant de Palatscha, en a pris une
autre d'Énos, chargée de figues, "in certo loco Egeopellyi" et l'a menée
en Crète. - Il faut la délivrer et faire des excuses. (Balthast. II p. 127
no. 350).

Arch. de l'État de Venise.
Candia, Ducali. 1402-36
Quaderno 2, fol. 44
Ms. 2. 280

17x22-16 27 20

30 mars 1406

Instructions du gouvernement vénitien à Georges Lore.
dans vice-capitaine du golfe.

Arch. de l'État de Venise.
Sen. Secreta, reg. 3, fol
7ro - 9ro.
Ms. 2. 282

... Il s'informera si "quelque nation" répare Ténédos.
... A Constantinople il communiquera avec le vice-bai-
elli les nouvelles de Ténédos. Il devra prendre Justiniani (ambas-
sadeur en Turquie) et se renseigner sur les propositions à faire à C/p. et à
Péra, montrant qu'on avait fait la fortification de Ténédos
par plusieurs seigneurs, mais surtout par ceux de Lesbos et d'Énos.
(Alors Jacques Gattilusio, sous la tutelle de son oncle, Nicolas d'Énos.
Hopt. t. II pp. 150 et suiv.)

Léonard Vitturi propose de conquérir Ténédos, de ruiner complètement
ses fortifications, de brûler les vaisseaux de ceux qui étaient
venus pour relever les murs et de faire aussitôt le débarquement,
s'il est possible.

François Lozedano propose d'occuper l'île, sans ruiner les fortifi-
cations et de déclarer à l'empereur que Venise a pris Ténédos sur
les Génois, pour son propre bien et celui de l'empire. Si cependant
Mauroli lui-même faisait réparer l'île, on ne devrait pas s'y
opposer.

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΩΝ